BEAUNE : DES QUARTIERS ET DES RÉFÉRENTS DE QUARTIER

2ème diffusion CHANTECLER
1ère diffusion novembre 2021

"OU NE PAS ESSAYER OU ALLER JUSQU'AU BOUT"

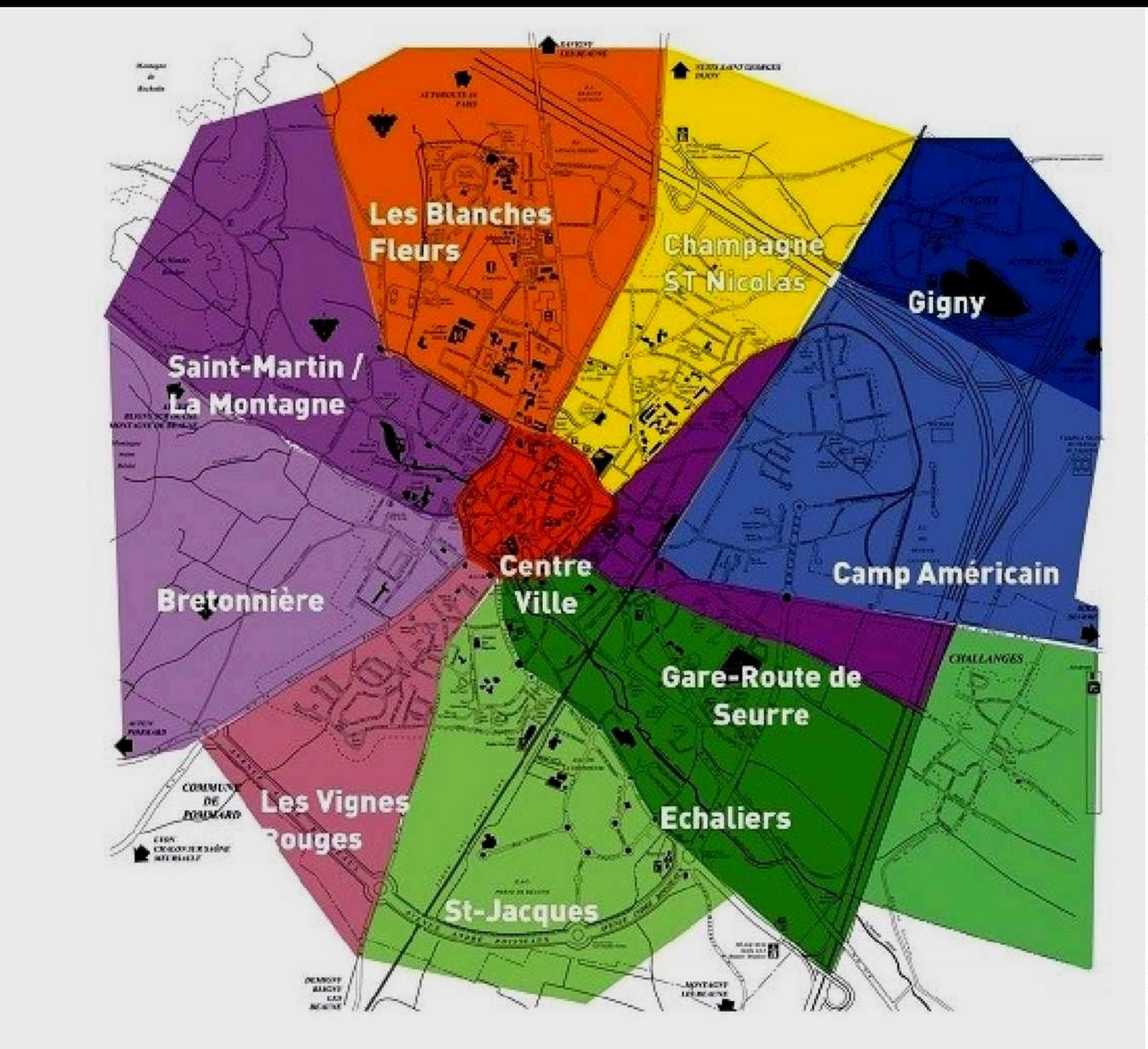

Les référents de quartier

Chaque quartier est représenté par un ou des référents, citoyens fortement impliqués dans la vie de leur quartier, qui œuvrent pour et dans l'intérêt général de la ville et de ses habitants.

La mise en place des référents de quartier à Beaune s'inscrit dans une démarche générale de renforcement de la démocratie locale. Elle participe à la gestion municipale de proximité et constitue un exercice pratique de la citoyenneté dans lequel les habitants sont de véritables acteurs.

Ville de Beaune
République Française

« Ou ne pas essayer ou aller jusqu'au bout »

Cette Charte du référent de quartier a été remise à

Prénom Nom

Pour le quartier

Cette charte a pour objet de préciser le cadre des missions du référent de quartier :

Les référents de quartier sont des citoyens fortement impliqués dans la vie de leur quartier. Chaque référent s'engage, dans le cadre d'une mission volontaire et bénévole, à oeuvrer pour et dans l'intérêt général de la ville, du quartier et de ses habitants.

Ils font acte de candidature à titre individuel.

Les référents constituent le lien privilégié entre la population et la municipalité. Ils transmettent à la collectivité les remarques, interrogations et suggestions émises par les habitants de leur quartier.

Les référents de quartier sont consultés en priorité pour les actions menées par la municipalité dans leur quartier. Ils sont conviés, à titre personnel, à chaque réunion de leur quartier.

La municipalité s'engage à réunir le conseil des référents de quartier au moins une fois par an pour élaborer un bilan de leurs actions.

Les référents ne peuvent faire publiquement état de leur fonction que dans le cadre des concertations souhaitées par la municipalité.

La qualité de référent de quartier n'est pas compatible avec l'exercice d'un mandat électoral.

Beaune, le

Alain Suguenot
Maire de Beaune